

## Pièces à joindre au formulaire cerfa 12156 - DEMANDE DE SUBVENTION

En complément de la page 20 de la notice d'accompagnement à la demande de subvention.

**L'instruction ne débutera qu'après la réception de la totalité des pièces mentionnées ci-dessous donc après le constat de complétude du dossier :**

### **1. Pour une première demande de l'association à la DREAL Nouvelle-Aquitaine :**

- Un **courrier de demande** adressé à Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine.
- Les **statuts régulièrement déclarés** en un seul exemplaire.
- La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...).
- Un **relevé d'identité bancaire** mentionnant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, fournir le **pouvoir donné par ce dernier au signataire**.
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos, **signés** par le représentant légal de l'association ou son délégataire.
- Le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou plus de 153 000 euros de subventions.
- Le cas échéant, la référence de la publication de ces documents sur le site internet des JO. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- Le plus récent rapport d'activité approuvé et signé.
- Tous éléments, documents ou pièces complémentaires que vous jugerez utiles à la compréhension de votre projet.

### **2. Pour toute association ayant déjà bénéficié d'une aide de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et/ou des ex-DREAL Aquitaine, Limousin ou Poitou-Charentes au cours des 3 dernières années :**

- Un **courrier de demande** adressé à Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine.
- Un exemplaire des **statuts** déposés ou approuvés de l'association **s'ils ont été modifiés** depuis le dépôt de la demande précédente.
- La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée si elle a été modifiée.
- Un **relevé d'identité bancaire** de l'association **s'il a changé** mentionnant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire**.
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos **signés** par le représentant légal de l'association ou son délégataire.
- Le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou plus de 153 000 euros de subventions.
- Le cas échéant, la référence de la publication de ces documents sur le site internet des JO. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- Le plus récent rapport d'activité approuvé et signé s'il n'a pas déjà été remis à la même autorité publique.
- Tous éléments, documents ou pièces complémentaires que vous jugerez utiles à la compréhension de votre projet.

**La DREAL Nouvelle-Aquitaine pourra demander, si nécessaire,  
des pièces complémentaires dans le cadre de l'instruction des dossiers**